

# **INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE**

I.F.E.C.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 100 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 82 Bis Rue de Paris

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**RCS NANTERRE B 622 022 424**

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq,

et le 10 Octobre à l'issue de l'assemblée,

le Conseil d'Administration s'est réuni,

à MONTPELLIER,

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Michel GALAINE, administrateur et Directeur Général Délégué

Sont présents :

- Monsieur Michel GALAINE, Administrateur et Directeur Général Délégué,
- Monsieur Xavier GALAINE, Directeur Général Délégué,
- Madame Isabelle DONNOU, Administrateur,
- Monsieur Laurent FERRIEU, Administrateur,
- Monsieur Stéphane GALAINE, Administrateur.

En conséquence, les quatre administrateurs présents ou représentés réunissant la totalité des membres en fonction, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Michel TRIAL invité à participer à la réunion est présent.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle qu'une assemblée vient de se tenir à l'issue de laquelle Monsieur Jean-Michel TRIAL a démissionné de ses fonctions d'administrateur ; Monsieur Stéphane GALAINE qui a été nommé en qualité de nouvel administrateur pour le remplacer est pressenti pour être désigné Président du Conseil d'administration Directeur Général.

Monsieur Stéphane GALAINE déclare que si les administrateurs lui font confiance et le désigne à cette fonction il souhaiterait être assisté de Monsieur Jean-Michel TRIAL en qualité de Directeur Général Délégué.

Il indique en effet que les compétences et le savoir faire de Monsieur Jean-Michel TRIAL lui paraissent indispensables à une bonne transition compte tenu du changement d'actionnariat et de l'accompagnement nécessaire au bon suivi des dossiers.

S.B.  

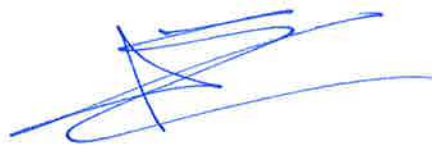


Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par le nouveau Président, et un administrateur

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

Bon pour acceptation des fonctions de  
Président du Conseil, Directeur Général



Bon pour acceptation des  
fonctions de Directeur Général  
Délégué



